

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2019

A 18h00 – SAINT-REMY DE PROVENCE

L'an deux mille dix-neuf,
le dix décembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Commune de Saint-Rémy-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI Président.

Présents

MMES ET MM. ABIDI Nadia, AOUN Danièle, BLANC Michel, BLANC Patrice, BONET Michel, CALLET Marie-Pierre, CAVIGNAUX Michel, CHERUBINI Hervé, FAVERJON Yves, FENARD Michel, GALLE Michel, GARNIER Gérard, GESLIN Laurent, GUENOT Jacques, GUILLOT Pierre, HALDY Jean, JODAR Françoise, LAUBRY Patricia, LICARI Pascale, MILAN Henri, PEROT-RAVEZ Gisèle, ROGGIERO Alice, SANTIN Jean-Denis, SAUTEL Jack, SCIFO-ANTON Sylvette, VENNIN Benoît, VIDAL Denise, WIBAUX Bernard

Excusés

MMES ET MM. BASSO Gilles, DELON Pascal, GATTI Régis, GAZEAU-SECRET Anne, GUIGNARD Stephan, JODAR Jacques, LEMOIGNE Chantal, MANGION Jean, PELISSIER Aline, PRIEUR DE LA COMBLE Inès

Monsieur Hervé CHERUBINI accueille les membres de l'assemblée à la Salle d'honneur de Saint-Rémy de Provence.

M. CHERUBINI énonce les procurations :

- De MME. BONI Maryse à MME. ROGGIERO Alice
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. SAUTEL Jack

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GESLIN Laurent a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 24 octobre 2019 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

- **Décision n°114/2019** : Convention entre la CCVBA et le CDG 13 relative à l'adhésion au pôle santé pour la mise en place des prestations du service Prévention et Sécurité au Travail
- **Décision n°115/2019** : Convention de partenariat entre l'académie d'Aix-Marseille et la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
- **Décision n°116/2019** : Avenant à un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage référencée 1709-02
- **Décision n°117/2019** : Contrat de maintenance relatif à l'accès à la plateforme d'hébergement On-line Services pour la facturation assainissement avec la société JVS Mairistem – Référence P20190901 – 18627
- **Décision n°118/2019** : Travaux de remise à la côte d'ouvrage hydraulique situé sur la RD78 à Maussane-les-Alpilles par la société M2RA Travaux Publics
- **Décision n°119/2019** : Pose de bordure au carrefour Rd99 et Chemin du Pont Carlin au sein de la Commune de Mas-Blanc-des-Alpilles par la société EIFFAGE Travaux Publics Méditerranée
- **Décision n°120/2019** : Réalisation de travaux de mise en sécurité des accès techniques au bassin de Fontvieille par la société SPT Maritime et Industriel
- **Décision n°121/2019** : Travaux pour la reprise du réseau AEP Avenue des Alpilles / Chemin du Calvaire au sein de la Commune de Mouriès par la société CISE TP

- **Décision n°122/2019** : Avenant n°2 au lot n°2 MAPA 2018-09 Travaux de requalification de la zone d'activité de la Gare à Saint-Rémy-de-Provence
- **Décision n°123/2019** : Achat de matériel informatique et abonnement à des logiciels, des services téléphoniques et de maintenance pour l'Office de Tourisme de Saint-Rémy-de-Provence auprès de la société A6 TELECOM
- **Décision n°124/2019** : Constitution d'un groupement de commandes porté par la Communauté de Communes avec des Communes du Territoire intercommunal en vue de la passation de marchés publics pour répondre à des besoins en matière de fournitures administratives
- **Décision n°125/2019** : Convention de prestation de service entre le Syndicat Mixte du Conservatoire de Musique du Pays d'Arles et la CCVBA pour la mise en œuvre de médiation culturelle sur le thème « Passion Bach »
- **Décision n°126/2019** : Contrat de transition écologique conclu entre l'Etat, le PETR, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, ACCM, Terre de Provence et les deux PNR du territoire
- **Décision n°127/2019** : Etudes de modélisation hydraulique et de définition des mesures de protection pour l'extension n°4 de la Zone d'activités de la Massane à Saint-Rémy-de-Provence
- **Décision n°128/2019** : Contrats de vérification périodique des installations et équipements techniques par la société Bureau Veritas Exploitation
- **Décision n°129/2019** : Mission de contrôle technique construction d'un réservoir d'eau potable réalisée par la société QUALICONSULT SASU sur la commune des Baux-de-Provence
- **Décision n°130/2019** : Travaux d'hydrocurage préparatoires de réseaux d'eaux usées et eaux vannes sur la commune du Paradou, avec pompage et nettoyage des collecteurs, inspection visuelle de ces réseaux sur environ 1650 ml, après chemisages, pour contrôle des réalisations
- **Décision n°131/2019** : Contrat d'achat de l'énergie électrique produite par les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque et bénéficiant de l'obligation d'achat d'électricité « S17 v1-0 » - Contrat n°BTA0700417 avec la société ELECTRICITE DE FRANCE
- **Décision n°132/2019** : Réalisation de maillages sur réseaux AEP en tranchées ouvertes par la société SEERC SAS (SUEZ Eau France) sur la commune de Mouriès
- **Décision n°133/2019** : Achat d'un véhicule électrique et location de batterie
- **Décision n°134/2019** : Acquisition de deux conteneurs maritimes

4. DELIBERATION N°145/2019 : ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS (AC) 2019 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « PROMOTION TOURISTIQUE » - COMMUNE DE FONTVIEILLE

Le conseil communautaire délibère :

- **prend acte** du rapport de la CLECT joint à la présente délibération ;
- **vote** les montants définitifs des Attributions de Compensations (AC) 2019 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous pour chaque commune membre de la CCVBA :

Communes	Attribution de Compensation (AC) 2018 après transfert des compétences « eaux pluviales » et GEMAPI	Attribution de Compensation (AC) 2019 après transfert de l'office de tourisme de Fontvieille
Aureille	- 28 773 €	- 28 773 €
Les Baux de Provence	- 22 780 €	- 22 780 €
Eygalières	171 091 €	171 091 €
Fontvieille	112 364 €	96 921 €
Mas Blanc des Alpilles	8 161 €	8 161 €
Maussane les Alpilles	85 000 €	85 000 €
Mouriès	98 150 €	98 150 €
Le Paradou	- 25 955 €	- 25 955 €
Saint-Etienne du Grès	223 170 €	223 170 €
Saint-Rémy de Provence	1 963 012 €	1 963 012 €
Total	2 583 440 €	2 567 997 €

- **précise** que les crédits nécessaires à l'exécution de ces dépenses sont inscrits au budget principal de la CCVBA 2019 : chapitre 014-article 739211-fonction 01 ;
- **précise** que les crédits nécessaires à l'exécution de ces recettes sont inscrits au budget principal de la CCVBA 2019 : chapitre 73-article 73211-fonction 01.

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5. DELIBERATION N°146/2019 : AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES SPÉCIALES – ANNÉE 2020

Le conseil communautaire délibère :

- **autorise** l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

Budget principal CCVBA		
Chapitre/opération d'équipement	Libellé	Crédits ouverts
Opération d'équipement n°907	Déchèterie communautaire de Maussane/Le Paradou	3 000 €
Opération d'équipement n°911	Déchèterie communautaire de Saint-Rémy de Provence	3 000 €
Opération d'équipement n°915	Voirie d'intérêt communautaire	144 262 €
Opération d'équipement n°916	Eclairage public d'intérêt communautaire	1 500 €
Opération d'équipement n°920	Bornes de recharge pour véhicules électriques	500 €
Opération d'équipement n°924	Requalification de zones d'activités	390 036 €
Opération d'équipement n°926	Bergerie-incubateur greentech	261 490 €
Opération d'équipement n°927	Réseaux eaux pluviales	340 586 €
Opération d'équipement n°928	Travaux GEMAPI	41 250 €
Budget annexe régie eau		
20	Immobilisations incorporelles	250 €
21	Immobilisations corporelles	38 250 €
23	Immobilisations en cours	599 031 €
Budget annexe DSP eau		
20	Immobilisations incorporelles	15 000 €
21	Immobilisations corporelles	39 875 €
23	Immobilisations en cours	326 250 €
Budget annexe régie assainissement		
20	Immobilisations incorporelles	325 €
21	Immobilisations corporelles	39 875 €
23	Immobilisations en cours	347 645 €
Budget annexe DSP assainissement		
23	Immobilisations en cours	262 109 €
Budget annexe régie tourisme		
20	Immobilisations incorporelles	7 500 €
21	Immobilisations corporelles	3 125 €
23	Immobilisations en cours	2 500 €
Total général		2 867 359 €

- **précise** que les crédits correspondants seront repris au sein des budgets 2020.

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6. DELIBERATION N°147/2019 : BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVBA - ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC DE LA CCVBA

Le conseil communautaire délibère :

- **octroie** à Madame Annie LIEBAERT, comptable public de la CCVBA par intérim du 01 janvier au 31 mars 2019, et à Monsieur Denis BERDAGUE, comptable public de la CCVBA depuis le 1^{er} avril 2019, une indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;
- **attribue** une indemnité de conseil de 571,54 euros brute pour la période du 01 janvier au 31 mars 2019 à Madame Annie LIEBART et une indemnité de conseil de 1 760,36 euros bruts pour la période du 01 avril au 31 décembre 2019 à M. Denis BERDAGUE;
- **prélève** le montant de ces dépenses sur les crédits ouverts au budget principal de la CCVBA 2019 au chapitre 011, compte 6225.

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7. DELIBERATION N°148/2019 : BUDGET ANNEXE RÉGIE – SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA – ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC DE LA CCVBA

Le conseil communautaire délibère :

- **octroie** à Madame Annie LIEBAERT, comptable public de la CCVBA par intérim du 01 janvier au 31 mars 2019, et à Monsieur Denis BERDAGUE, comptable public de la CCVBA depuis le 1^{er} avril 2019, une indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;
- **attribue** une indemnité de conseil de 139,60 euros brute pour la période du 01 janvier au 31 mars 2019 à Madame Annie LIEBART et une indemnité de conseil de 464,52 euros bruts pour la période du 01 avril au 31 décembre 2019 à M. Denis BERDAGUE ;
- **prélève** le montant de ces dépenses sur les crédits ouverts du budget annexe "Régie - service assainissement CCVBA" 2019 au chapitre 011, compte 6225.

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

8. DELIBERATION N°149/2019 : BUDGET ANNEXE RÉGIE – SERVICE EAU CCVBA – ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC DE LA CCVBA

Le conseil communautaire délibère :

- **octroie** à Madame Annie LIEBAERT, comptable public de la CCVBA par intérim du 01 janvier au 31 mars 2019, et à Monsieur Denis BERDAGUE, comptable public de la CCVBA depuis le 1^{er} avril 2019, une indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;
- **attribue** une indemnité de conseil de 160,10 euros brute pour la période du 01 janvier au 31 mars 2019 à Madame Annie LIEBART et une indemnité de conseil de 526,04 euros bruts pour la période du 01 avril au 31 décembre 2019 à M. Denis BERDAGUE ;
- **prélève** le montant de ces dépenses sur les crédits ouverts du budget annexe "Régie - service eau CCVBA" 2019 au chapitre 011, compte 6225.

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

9. DELIBERATION N°150/2019 : BUDGET ANNEXE RÉGIE – SERVICE TOURISME CCVBA – ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC DE LA CCVBA

Le conseil communautaire délibère :

- **octroie** à Madame Annie LIEBAERT, comptable public de la CCVBA par intérim du 01 janvier au 31 mars 2019, et à Monsieur Denis BERDAGUE, comptable public de la CCVBA depuis le 1^{er} avril 2019, une indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;
- **attribue** une indemnité de conseil de 73,32 euros brute pour la période du 01 janvier au 31 mars 2019 à Madame Annie LIEBART et une indemnité de conseil de 265,68 euros bruts pour la période du 01 avril au 31 décembre 2019 à M. Denis BERDAGUE ;
- **prélève** le montant de ces dépenses sur les crédits ouverts du budget annexe "Régie - service tourisme CCVBA" 2019 au chapitre 011, compte 6225.

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

10. DELIBERATION N°151/2019 : BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVBA – SOLIDARITÉ SÉISME COMMUNE DU TEIL DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA COMMUNE

Le conseil communautaire délibère :

- **d'allouer** une aide exceptionnelle d'un montant de 10 000 € pour l'année 2019 sur le compte ouvert à la trésorerie de Le Teil-Rochemaure ;
- **de dire** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget 2019 chapitre 20 article 204 132 – Budget Principal de la CCVBA;

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

11. DELIBERATION N°152/2019 : INTÉGRATION DE DEUX NOUVELLES UNITÉS DE TRAVAIL DANS LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) ET LEURS PLANS D' ACTIONS

Le conseil communautaire délibère :

- **valide** l'intégration des deux nouvelles unités de travail dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et leurs plans d'actions.
- **s'engage** à mettre en place les plans d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du DUERP.
- **autorise** Monsieur Le Président à signer tous les documents correspondants.

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

12. DELIBERATION N°153/2019 : PROTOCOLE DU TEMPS DE TRAVAIL – ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** le protocole du temps de travail annexé à la présente délibération ;
- **autorise** Monsieur Le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

13. DELIBERATION N°154/2019 : RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) ET ABSENTÉISME – FILIÈRE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Le conseil communautaire délibère :

- **modifie** la délibération n°211/2017 en date du 21 décembre 2017 concernant la mise en place du RIFSEEP pour les agents du cadre d'emploi des adjoints techniques, des agents de maîtrise territoriaux et les agents de la filière administrative.
- **approuve** l'ajustement du régime indemnitaire tel que mentionné ci-dessus pour les agents de la filière technique relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, des agents de maîtrise territoriaux et tous les agents de la filière administrative.
- **autorise** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

14. DELIBERATION 155/2019 : RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP) ET ABSENTÉISME – FILIÈRE CULTURELLE

Le conseil communautaire délibère :

- **modifie** la délibération n°14/2019 en date du 26 février 2019 concernant la mise en place du RIFSEEP pour les agents de la filière culturelle.
- **approuve** l'ajustement du régime indemnitaire tel que mentionné ci-dessus pour les agents de la filière culturelle.
- **autorise** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

15. DELIBERATION N°156/2019 : CRÉATION DE POSTE RÉGIE ASSAINISSEMENT – CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE (CDI)

Le conseil communautaire délibère :

- **crée à compter du 1^{er} janvier 2020**, un emploi contractuel à durée indéterminée de droit privé à temps complet ;
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe "Régie - service assainissement CCVBA" au chapitre 012, articles 6411 et suivants ;
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR : 30 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

16. DELIBERATION N°157/2019 : MAPA 2018-13 – AVENANT N°1 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU TOURET – COMMUNES DE MAUSSANE-LES-ALPILLES ET LE PARADOU

Le conseil communautaire délibère :

- **prend acte** de la nécessité de signer cet avenant n°1
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 30 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

17. DELIBERATION N°158/2019 : MAPA 2019-18 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION AVEC ET SANS TRANCHÉE DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES SUR LA COMMUNE DU PARADOU

Le conseil communautaire délibère :

- **attribue** le marché de travaux de réhabilitation avec et sans tranchée des réseaux d'eaux usées sur la Commune du Paradou au groupement d'entreprises REHACANA (mandataire)/CISE TP (13834 CHATEAURENARD) pour un montant global et forfaitaire (DPGF) de 272 295.00 € HT soit 326 754.00 € TTC.
- **autorise** Monsieur le Président, en tant que personne responsable, à signer le marché, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 30 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

18. DELIBERATION 159/2019 : CONTRAT RÉGIONAL D'OBJECTIFS 2020-2023 – DESTINATION PROVENCE PAYS D'ARLES

Le conseil communautaire délibère :

- **valide** les termes du contrat régional d'objectifs 2020-2023 de la Destination Provence Pays d'Arles ci-annexé ainsi que ses annexes ;
- **autorise** Monsieur le Président de la Communauté de commune Vallée des Baux-Alpilles, en tant que personne responsable, à signer ledit contrat d'objectifs ;
- **autorise** le Président du PETR du Pays d'Arles à engager toutes les démarches nécessaires, en qualité de chef de file, pour assurer les conditions du co-pilotage avec la Région ainsi que l'animation de l'infra-destination ;
- **indique** que les signataires du Contrat d'objectifs pourront assurer la maîtrise d'ouvrage d'une ou plusieurs actions ;
- **autorise** le Président du Pays d'Arles à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des d'actions sous sa maîtrise d'ouvrage ;
- **précise** que tout maître d'ouvrage portant une action qui serait soumise à une demande de financement à la Région, devra constituer un dossier et déposer une demande spécifique en qualité de maître d'ouvrage.

Par : **POUR : 30 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

19. DELIBERATION N°160/2019 : CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CTE)

Le conseil communautaire délibère :

- **prend acte** du contrat de transition écologique
- **approuve** les actions portées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
- **autorise** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

20. DELIBERATION N°161/2019 : CONTRAT D'ENGAGEMENT – SUD ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE

Le conseil communautaire délibère :

- **approuve** les termes de la Charte d'engagement « zéro déchet plastique » dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- **approuve** le fait de communiquer sur les actions engagées et les résultats obtenus auprès de l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARPE-ARB) et la Région ;
- **approuve** la participation aux ateliers d'information organisés par la Région et animés par l'Agence Régionale Pour l'Environnement et la Biodiversité (ARPE-ARB) portant sur des thématiques spécifiques liées au plastique et destinés à faire partager les retours d'expérience pour essayer les pratiques et dupliquer les actions à plus grande échelle sur le territoire régional ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 30 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

21. QUESTIONS DIVERSES :

La séance est levée à 19h15.

Le Président



Hervé CHERUBINI